



Communiqué de presse du 1^{er} décembre 2020
#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #Faciliprime

La CAPEB et AIDEE lancent une nouvelle offre destinée aux entreprises artisanales du bâtiment : FACILIPRIME

Paris, le 1^{er} décembre 2020 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) et **AIDEE**, Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique, proposent dès aujourd'hui une offre dédiée aux particuliers leur permettant de remplacer leur ancienne chaudière en profitant des aides disponibles ainsi que d'un financement à 0% pour installer une pompe à chaleur Hybride "Biofioul ready". L'objectif de ce partenariat est d'accompagner à la fois les entreprises artisanales dans la prescription de ce type de travaux ainsi que les particuliers désireux d'améliorer la performance énergétique de leur logement tout en bénéficiant des aides disponibles.

Une offre qui s'inscrit dans la politique gouvernementale

Depuis le Conseil de Défense Écologique du 27 juillet dernier, le gouvernement a souhaité donner un signal fort concernant les chaudières fioul neuves qui seront installées à partir de 2022.

Avec FACILIPRIME, les artisans chauffagistes vont désormais pouvoir accompagner leurs clients qui souhaitent remplacer leur ancienne chaudière au charbon ou au fioul par un équipement performant. En associant une chaudière à condensation compatible biofioul à une pompe à chaleur (PAC) air/eau grâce à un système de régulation intelligent, la PAC hybride « Biofioul ready » permet de répondre aux besoins énergétiques des logements en apportant un confort en toute saison à un coût maîtrisé.

Proposés par les marques industrielles partenaires de l'offre FACILIPRIME, ces équipements peuvent désormais être installés sous la forme d'une mensualité packagée tout inclus à partir de 83,33€/mois sur 60 mois avec une garantie étendue à 3 ans (soumise à conditions).

Une offre qui inclut de nombreux avantages

Avec FACILIPRIME, les avantages sont au rendez-vous pour le particulier souhaitant remplacer son ancienne chaudière par une PAC hybride « Biofioul ready » :

- 300 € de prime du fabricant participant,
- jusqu'à 4 800 € de prime « CEE Coup de Pouce chauffage AIDEE »,
- jusqu'à 4 000 € de prime MaPrimeRénov' de l'ANAH,
- un financement à 0% avec FRANFINANCE, filiale de la Société Générale.

En tout, ce sont jusqu'à 9 100 € de primes cumulées qui peuvent être déduites de la facture des clients en fonction de leur éligibilité aux différentes aides.

Pour l'entreprise RGE, l'offre FACILIPRIME assure un accompagnement personnalisé pour simplifier les démarches administratives à accomplir. Tous les supports dédiés à l'offre (mode d'emploi, convention, dépliant clients, passeport crédit...) sont mis à sa disposition grâce au site web faciliprime.fr ainsi qu'une plateforme téléphonique dédiée, basée en Ile-de-France, pour chaque étape de l'offre

Zoom sur... le Biofioul

Le marquage « Biofioul ready » indique le degré de compatibilité de la chaudière avec un fioul domestique incorporant une part d'énergie renouvelable : l'Emag (ester méthylique d'acide gras) de colza produit en France. Aujourd'hui limitée à 7%, la part d'Emag de colza dans le fioul pourra augmenter à 10% puis 30% d'ici 2022. Cette évolution vers un bioliquide de chauffage s'inscrit dans la trajectoire européenne visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Une offre soutenue par de nombreux partenaires industriels

La CAPEB et AIDEE ont réuni autour de FACILIPRIME les principales marques industrielles en capacité de commercialiser des PAC hybrides « Biofioul ready ». Pas moins de 7 grandes marques partenaires s'engagent ainsi pour valoriser la qualité des équipements installés au travers l'offre FACILIPRIME : ATLANTIC, AUER, CHAPPEE, DE DIETRICH, DOMUSA, OERTLI ou encore PERGE. Le catalogue des produits éligibles est disponible sur faciliprime.fr. Afin de soutenir l'offre, chacune des 7 grandes marques s'engage à verser une prime de 300 € à déduire sur le devis du client.

AIDEE mandataire pour distribuer MaPrimeRénov'

Véritable outil de décision lié aux travaux d'efficacité énergétique dans le logement mis à la disposition des ménages modestes et très modestes par l'ANAH, l'aide MaPrimeRénov' permet de financer des travaux d'installation de PAC hybride « Biofioul ready » jusqu'à 4 000 € selon le revenu fiscal du client.

En tant que mandataire de MaPrimeRénov', AIDEE se charge des démarches administratives auprès de l'ANAH et avance l'aide concernée à l'entreprise afin de permettre à cette dernière de déduire le montant correspondant sur la facture. Une simplification des procédures bienvenue autant pour le client que pour l'entreprise !

A propos d'AIDEE :

AIDEE, association Loi 1901 à but non lucratif, met en place des aides spécifiques pour les particuliers et les professionnels de tout secteur d'activité, grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Nos services proposent la prise en charge complète des démarches administratives avec un accompagnement personnalisé du financement jusqu'à la réalisation des travaux.

Avec plus de 550 000 dossiers d'économies d'énergie réalisés depuis 2006, l'association AIDEE apporte une réelle expertise dans le domaine des CEE.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :*

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment***
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.*

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »*

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

CONTACTS PRESSE

AIDEE : Aude Bourgoin Responsable du Développement commercial - Tel. : 01 56 33 92 36 et 01 56 33 91 39 -

aude.bourgoin@aidee.fr

Pour la CAPEB :

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
